



BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ 2019

AVIS DU CSE SUR LE BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ 2019

Ces documents ont été mis à disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais requis.

A titre exceptionnel et compte tenu des circonstances liées au Covid-19, ils sont mis à disposition sur le site Internet de la société.



BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ

2019

Sommaire

Préambule

Bilan social 2019

1. Emploi	2
2. Rémunérations et charges accessoires	15
3. Conditions d'hygiène et de sécurité	19
4. Autres conditions de travail	21
5. Formation	25
6. Relations professionnelles	27
7. Autres conditions de vie relevant de l'entreprise	30

Préambule

Le bilan social synthétise les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des 2 années précédentes.

Le bilan social comporte des informations sur l'emploi, les rémunérations et charges accessoires, les conditions de santé et de sécurité, les autres conditions de travail, la formation, les relations professionnelles, le nombre de salariés détachés et le nombre de travailleurs détachés accueillis ainsi que sur les conditions de vie des salariés et de leurs familles dans la mesure où ces conditions dépendent de l'entreprise.

Les données sociales liées aux collaborateurs d'EUROSIC ont été intégrées dans la base de données du bilan social à compter du 1^{er} janvier 2018 .

1. EMPLOI

L'effectif de GECINA est de 513 salariés au 31 décembre 2019 contre 510 à fin 2018. Nous pouvons constater une stabilisation de nos effectifs :

- 52 embauches CDI
- 6 conversions CDD en CDI
- 49 départs en CDI (démissions, retraite, licenciements...)

La proportion des femmes sur l'ensemble de l'effectif se maintient à 60 % identique aux années précédentes.

Les cadres représentent 53% de l'effectif en 2019 en hausse par rapport à 2018 et 2017.

2. RÉMUNÉRATION ET CHARGES ACCESSOIRES

La masse salariale brute annuelle se stabilise par rapport à l'exercice précédent avec une légère baisse de - 0,8 % vs 2018.

Les résultats de la participation et de l'intéressement 2019 versés en 2018 s'élèvent à 4 452 271 euros bruts.

Très forte proportion de Participation, elle représente 93 % de l'enveloppe globale.

Les sommes issues de la participation/intéressement placées en 2019 dans le Plan d'Épargne Groupe et bloquées cinq ans ont bénéficié d'un abondement moyen de 2193 euros brut, pour un abondement maximum de 2 300 euros brut.

3. CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

En 2019, nous avons constaté 19 accidents avec arrêts du personnel Gecina, dont 8 accidents de trajets. Le taux de fréquence est en hausse, 11 accidents de travail ont été constatés par rapport à 9 en 2018, avec une proportion plus importante pour le Personnel d'immeuble (73 %), avec une durée moyenne des arrêts de 34 jours contre 35 en 2018.

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

45 % des cadres, à l'exception des cadres dirigeants, travaillent sur la base d'un forfait de 211 jours par an, 37 % ont des horaires fixes ou variables (base 35 heures) et 11 % ne sont pas soumis aux horaires (gardiens).

Le personnel à temps partiel choisi représente 7.4 % des effectifs au 31 décembre 2019 à l'identique de 2018 (7.8 %).

5. FORMATION

Les dépenses engagées par Gecina en matière de formation ont représenté en 2019 un taux de 7.8 % de la masse salariale brute en forte progression par rapport à 2018 (6 %). 100 % de collaborateurs ont suivi au moins une formation dans l'année. Le montant investi par salarié pour la formation s'élève à 5 764 euros et la moyenne ressort à 34,6 heures de formation par collaborateur (selon 503,5 ETP moyen cumulé 2019).

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

Création en 2019 du Comité Economique et Social (CSE) au sein de l'UES Gecina, l'intégralité des sièges a été pourvue titulaires et suppléants

7. ŒUVRES SOCIALES

La société verse 1.4 % de sa masse salariale pour financer les activités sociales et culturelles de l'entreprise, ainsi que 0.20 % au titre du budget de fonctionnement.

1. EMPLOI

1.1. EFFECTIFS

Pour mémoire :

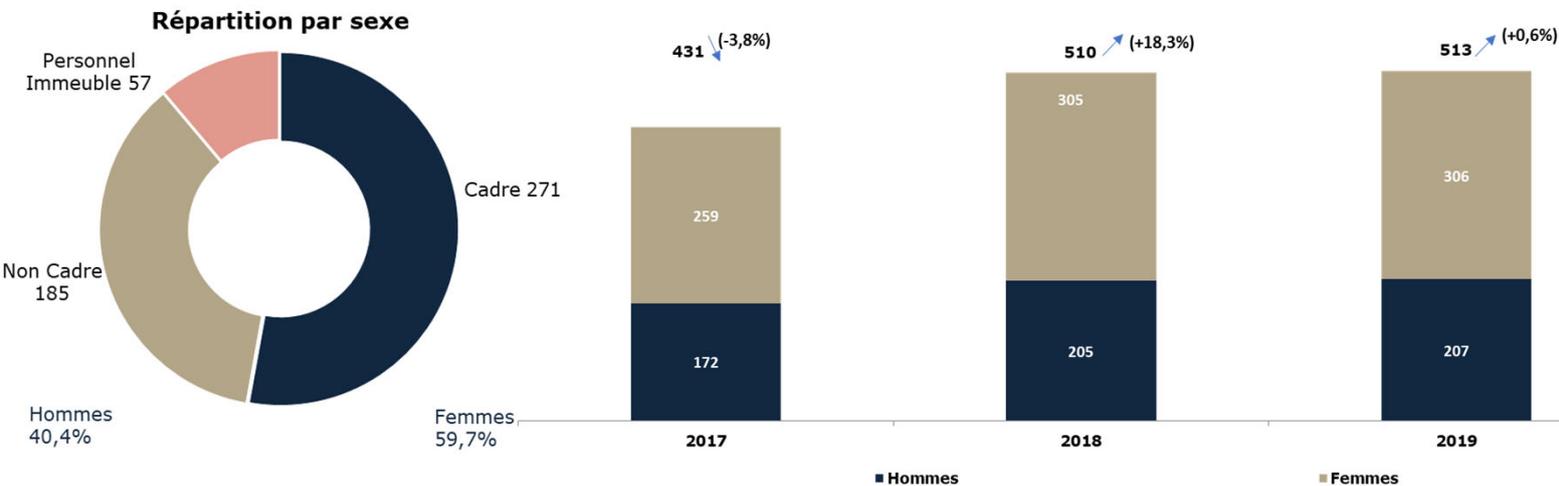
- Population concernée : personnes physiques - hors mandataires sociaux et hors stagiaires
- Le personnel travaillant sur les résidences étudiantes et dépendant de la convention collective de l'immobilier est comptabilisé dans le personnel du siège.
- Les effectifs inclus dans « Résidence » sont les employés d'immeuble et les gardiens

1.1.1. Effectif total au 31 décembre

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	99	98	197	119	137	256	134	137	271
Non cadres	46	120	166	61	130	191	52	133	185
Siège	145	218	363	180	267	447	186	270	456
Résidence	27	41	68	25	38	63	21	36	57
TOTAL	172	259	431	205	305	510	207	306	513

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	57,6%	37,8%	45,7%	58,0%	44,9%	50,2%	64,7%	44,8%	52,8%
Non cadres	26,7%	46,3%	38,5%	29,8%	42,6%	37,5%	25,1%	43,5%	36,1%
Siège	84,3%	84,2%	84,2%	87,8%	87,5%	87,6%	89,9%	88,2%	88,9%
Résidence	15,7%	15,8%	15,8%	12,2%	12,5%	12,4%	10,1%	11,8%	11,1%
TOTAL	100%								

Les pourcentages sont calculés par rapport à l'effectif total en prenant en compte la distinction du sexe.



1. EMPLOI

1.1.2. Effectif permanent au 31 décembre

L'effectif permanent comprend les salariés en CDI à temps plein inscrits pendant toute l'année considérée

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	86	73	159	102	91	193	105	105	210
Non cadres	32	88	120	33	90	123	35	90	125
Siège	118	161	279	135	181	316	140	195	335
Résidence	24	37	61	20	34	54	20	33	53
TOTAL	142	198	340	155	215	370	160	228	388

1.1.3. Effectif CDD au 31 décembre (hors formation en alternance)

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	2	1	3					3	3
Non cadres	2	3	5	6	10	16	3	7	10
Siège	4	4	8	6	10	16	3	10	13
Résidence	3	1	4	5	2	7	1	2	3
TOTAL	7	5	12	11	12	23	4	12	16

1.1.3. bis - Nombre de salariés titulaires d'un contrat de formation en alternance au 31 décembre (apprentis et contrat de professionnalisation)

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Contrats apprentissage	5	2	7	5		5	4	6	10
Contrats professionnalisation	6	7	13	11	5	16	7	5	12
Siège	11	9	20	16	5	21	11	11	22

1.1.4. Effectif mensuel moyen

Moyenne annuelle des effectifs physiques présents chaque fin de mois

	2017	2018	2019
Cadres	198	265	268
Non cadres	169	182	194
Siège	367	447	462
Résidence	70	65	60
TOTAL	437	512	522

1. EMPLOI

1.1.6. Effectifs (FDM) selon l'âge au 31 décembre

< 26 ans	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	1		1	6	1	7	5	3	8
Non cadres	12	11	23	16	6	22	9	11	20
Personnel d'immeuble				1		1			
Total	13	11	24	23	7	30	14	14	28

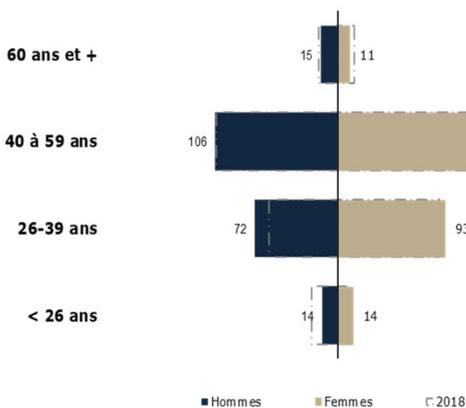
de 40 à 59 ans	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	56	64	120	65	80	145	69	75	144
Non cadres	22	72	94	25	85	110	23	83	106
Personnel d'immeuble	17	31	48	15	32	47	14	30	44
Total	95	167	262	105	197	302	106	188	294

de 26 à 39 ans	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	35	31	66	40	49	89	53	54	107
Non cadres	10	31	41	18	36	54	17	36	53
Personnel d'immeuble	3	5	8	2	2	4	2	3	5
Total	48	67	115	60	87	147	72	93	165

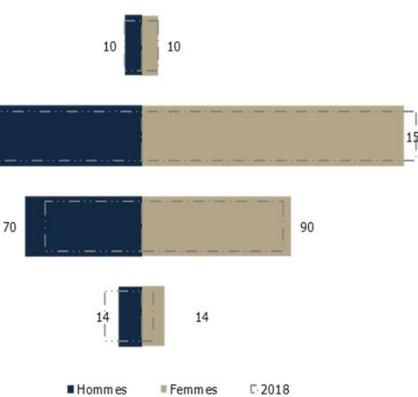
de 60 ans à +	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	7	3	10	8	7	15	7	5	12
Non cadres	2	6	8	2	3	5	3	3	6
Personnel d'immeuble	7	5	12	7	4	11	5	3	8
Total	16	14	30	17	14	31	15	11	26

Age moyen	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	45,0	45,4	45,2	43,9	44,2	44,1	42,7	43,5	43,1
Agents de Maitrise	43,7	44,9	44,6	42,7	44,9	44,4	43,6	45,3	44,9
Employés	31,7	32,0	31,9	29,5	34,0	31,0	31,4	30,4	30,9
Gardiens	52,9	51,0	51,7	54,7	52,1	53,1	53,7	51,8	52,5
Employés d'immeuble	59,2	55,5	56,9	47,6	50,6	49,3	62,2	51,6	55,1
Total	44,9	45,4	45,2	43,3	45,1	44,4	43,1	44,5	43,9

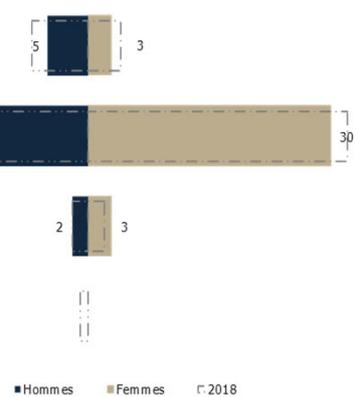
Pyramide des âges Groupe - exercice 2019
Age moyen 43,9 ans



Pyramide des âges Siège - exercice 2019
Age moyen 42,8 ans



Pyramide des âges Personnel d'immeuble - exercice 2019
Age moyen 52,8 ans



1. EMPLOI

1.1.7. Effectifs (FDM) selon l'ancienneté au 31 décembre

< 3 ans	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	20	20	40	36	41	77	46	46	92
Non cadres	21	33	54	34	39	73	22	41	63
Personnel d'immeubles	3	1	4	5	3	8	2	3	5
Total	44	54	98	75	83	158	70	90	160

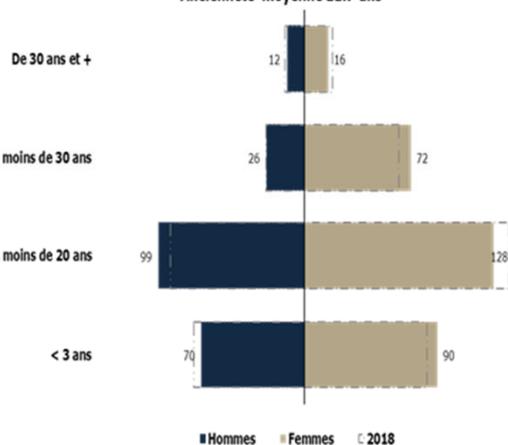
de 20 à moins de 30 ans	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	8	13	21	14	23	37	13	26	39
Non cadres	4	18	22	3	24	27	4	28	32
Personnel d'immeubles	10	20	30	9	17	26	9	18	27
Total	22	51	73	26	64	90	26	72	98

de 3 à moins de 20 ans	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	64	59	123	65	67	132	71	62	133
Non cadres	17	60	77	19	60	79	21	56	77
Personnel d'immeubles	12	15	27	7	12	19	7	10	17
Total	93	134	227	91	139	230	99	128	227

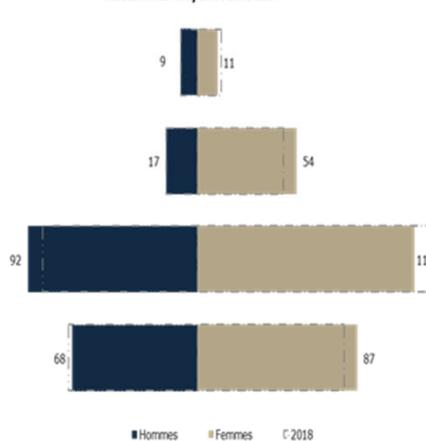
de 30 ans et +	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	7	6	13	4	6	10	4	3	7
Non cadres	4	9	13	5	7	12	5	8	13
Personnel d'immeubles	2	5	7	4	6	10	3	5	8
Total	13	20	33	13	19	32	12	16	28

Ancienneté moyenne	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	M	F	T
Cadres	11,7	12,3	12,0	10,2	11,2	10,7	9,2	10,5	9,9
Agents de Maitrise	12,7	14,5	14,1	11,0	12,9	12,4	12,7	13,2	13,1
Employés	5,0	4,2	4,6	3,7	6,1	4,4	3,8	4,6	4,2
Gardiens	18,4	20,9	19,9	18,0	20,2	19,3	19,6	20,6	20,2
Employés d'immeubles	18,2	26,3	23,1	14,4	24,5	20,2	22,7	25,5	24,5
Total	12,3	14,2	13,4	10,5	12,8	11,9	10,5	12,5	11,7

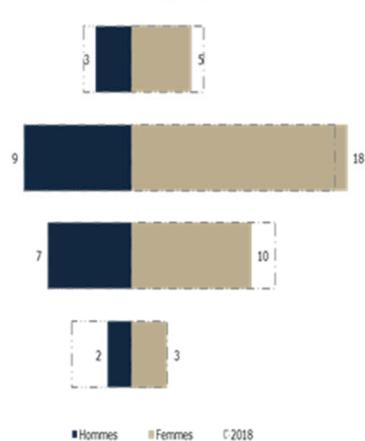
Pyramide de l'ancienneté Groupe - exercice 2019
Ancienneté moyenne 11.7 ans



Pyramide de l'ancienneté Siège - exercice 2019
Ancienneté moyenne 10.5 ans



Pyramide de l'ancienneté Personnel d'immeuble - exercice 2019
Ancienneté moyenne 20.7 ans

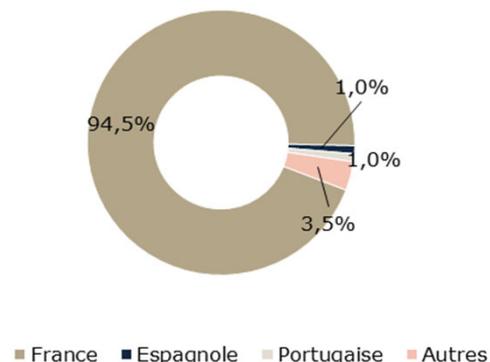


1. EMPLOI

1.1.8. Répartition par nationalité au 31 décembre

		2017			2018			2019		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T
Française	Cadres	97	94	191	116	131	247	129	129	258
	Agents de Maîtrise	29	104	133	36	118	154	34	116	150
	Employés	15	15	30	21	10	31	14	16	30
	Siège	141	213	354	173	259	432	177	261	438
	Gardiens	20	26	46	20	26	46	18	25	43
	Employés Immeuble	4	3	7	3	2	5	2	2	4
	Résidence	24	29	53	23	28	51	20	27	47
	Sous total	165	242	407	196	287	483	197	288	485
Etrangère	Cadres	2	4	6	3	6	9	5	8	13
	Agents de Maîtrise	1	1	2	2	1	3	1	1	2
	Employés	1		1	2	1	3	3		3
	Siège	4	5	9	7	8	15	9	9	18
	Gardiens	3	9	12	2	8	10	1	7	8
	Employés Immeuble		3	3	0	2	2		2	2
	Résidence	3	12	15	2	10	12	1	9	10
	Sous total	7	17	24	9	18	27	10	18	28
Total	172	259	431	205	305	510	207	306	513	

Répartition par pays - Exercice 2019



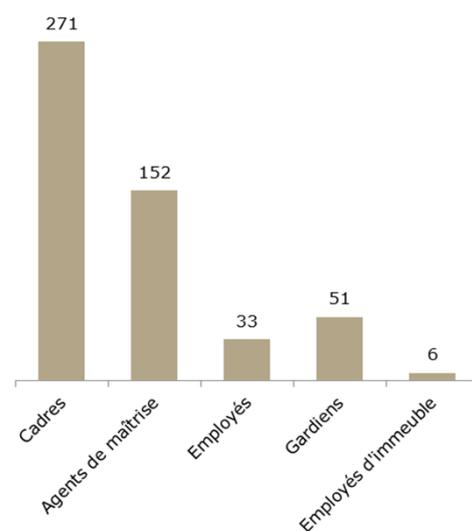
L'étiquette "Autres" représente les pays ayant un pourcentage inférieur à 1 % et décomposée de la manière suivante :

Colombienne	Ivoirienne	Marocaine	Mauricienne	Chinoise	Russe	Algérienne	Italienne	Libanaise	Haitienne	Mexicaine	Congolaise	Sénégalaise	Tunisienne
0,2%	0,4%	0,6%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,4%

1.1.9. Répartition au 31 décembre selon une structure de qualification détaillée

		2017			2018			2019			
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	
Siège	Cadres	C4	18	7	25	18	10	28	29	14	43
		C3	15	14	29	21	19	40	19	17	36
		C2	43	40	83	53	53	106	58	51	109
		C1	23	37	60	27	55	82	28	55	83
Siège	Agents de maîtrise	AM2	16	84	100	22	95	117	21	91	112
		AM1	14	21	35	16	24	40	14	26	40
Employés	E3	5	4	9	6	4	10	5	4	9	
	E2		1	1		1	1		1	1	
	E1	11	10	21	17	6	23	12	11	23	
Résidence	Gardiens	B	23	35	58	22	34	56	19	32	51
	Employés Immeuble	A	4	6	10	3	4	7	2	4	6
TOTAL		172	259	431	205	305	510	207	306	513	

Répartition structure - Exercice 2019



1. EMPLOI

1.2. TRAVAILLEURS EXTERIEURS

1.2.1. Nombre de salariés appartenant à une autre entreprise

Néant

1.2.3. Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires

	2017	2018	2019
Siège			1
Résidence			

1.2.2. Nombre de stagiaires (écoles, universités)

	2017	2018	2019
Siège	30	37	36
Résidence			

1.2.4. Durée moyenne des contrats de travail (en jours calendaires) (Hors personnel temporaire sur immeuble)

	2017	2018	2019
Siège			24,75
Résidence			

1.3. EMBAUCHES AU COURS DE L'ANNÉE

1.3.0. Total des embauches

Pour mémoire :

Ne sont pas comptabilisées les mutations internes entre les sociétés (sauf changement de convention collective)

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	10	10	20	50	68	118	31	20	51
Non cadres	22	27	49	42	43	85	18	47	65
Siège	32	37	69	92	111	203	49	67	116
Résidence	122	56	178	111	50	161	85	61	146
TOTAL	154	93	247	203	161	364	134	128	262

1.3.1. Dont nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans (hors emplois saisonniers)

CDI	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres				3		3	1	3	4
Agents de Maîtrise	1						1		1
Employés									
Siège	1		1	3		3	2	3	5

CDD Vers CDI	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres							1		1
Agents de Maîtrise		1	1		1				
Employés									
Siège	1	1	1	2	1	1	1	1	1

CDD	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres								1	1
Agents de Maîtrise	1	2		1	1		1	2	3
Employés	10	11		19	5		7	16	23
Siège	11	13	24	20	6	26	8	19	27
Gardiens	21	19		27	13		8	28	36
Employés Immeuble				1				2	2
Résidence	21	19	40	28	13	41	8	30	38
TOTAL	32	32	64	48	19	67	16	49	65

1. EMPLOI

1.3.2 Nombre d'embauches en CDI

Pour mémoire :

Ne sont pas comptabilisées les mutations internes entre les sociétés. Sont exclus les CDD transformés en CDI (report indicateur 1.3.2)

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	4	9	13	46	62	108	28	15	43
Agents de Maîtrise	2	5	7	5	16	21	2	6	8
Employés									
Siège	6	14	20	51	78	129	30	21	51
Gardiens					1	1		1	1
Employés Immeuble									
Résidence					1	1		1	1
TOTAL	6	14	20	51	79	130	30	22	52

1.3.3. Conversion de CDD en CDI

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	3		3	3	1	4	1		1
Agents de Maîtrise		3	3	2				4	4
Employés									
Siège	3	3	6	5	1	6	1	4	5
Gardiens							1		1
Employés Immeuble									
Résidence							1		1
TOTAL	3	3	6	5	1	6	2	4	6

1.3.4. Nombre d'embauches en CDD

Le nombre d'embauches en CDD est élevé du fait du nombre important de contrats de remplacement établis lors des absences (congés, maladies ...) du personnel des résidences, qui représente plus de 70%.

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	3	1	4	1	5	6	2	5	7
Agents de Maîtrise	1	3	4	8	15	23	1	17	18
Employés	12	13	25	11	7	18	14	17	31
Siège	16	17	33	20	27	47	17	39	56
Gardiens	117	54	171	109	44	153	84	48	132
Employés Immeuble	5	2	7	2	5	7		12	12
Résidence	122	56	178	111	49	160	84	60	144
TOTAL	138	73	211	131	76	207	101	99	200

1.3.5 Nombre d'emplois saisonniers

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres									
Agents de Maîtrise		1	1						
Employés	7	2	9	2		2	1	3	4
Siège	7	3	10	2		2	1	3	4
Gardiens									
Employés Immeuble									
Résidence									
TOTAL	7	3	10	2		2	1	3	4

1. EMPLOI

1.4. DÉPARTS

1.4.1. Total des départs

Pour mémoire :

Ne sont pas comptabilisées les mutations internes entre les sociétés (sauf changement de convention collective)

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	11	12	23	30	31	61	16	24	40
Agents de Maîtrise	3	14	17	7	15	22	7	25	32
Employés	18	20	38	20	16	36	20	15	35
Siège	32	46	78	57	62	119	43	64	107
Gardiens	120	57	177	111	44	155	87	51	138
Employés Immeuble	5	4	9	3	8	11	1	12	13
Résidence	125	61	186	114	52	166	88	63	151
TOTAL	157	107	264	171	114	285	131	127	258

1.4.2. Nombre de démissions (y compris CDD)

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	2	2	4	9	6	15	7	5	12
Agents de Maîtrise		2	2	1	1	2	2	2	4
Employés				1		1			
Siège	2	4	6	11	7	18	9	7	16
Gardiens									
Employés Immeuble									
Résidence									
TOTAL	2	4	6	11	7	18	9	7	16

Uniquement CDD	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres				1		1			
Agents de Maîtrise		1	1	1		1			
Employés				1		1			
Siège	1	1	3	-	-	-	-	-	-
Gardiens									
Employés Immeuble									
Résidence									
TOTAL	1	1	3	-	-	-	-	-	-

1.4.3. Nombre de licenciements pour cause économique

Néant

1.4.3.bis Mise à la retraite par l'employeur

1 en 2017

1.4.4. Nombre de licenciements pour d'autres causes

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	3	6	9	13	8	21	3	11	14
Agents de Maîtrise	1	3	4				1	3	4
Employés									
Siège	4	9	13	13	8	21	4	14	18
Gardiens				1	1	2			
Employés Immeuble		1		1	2	3			
Résidence		1	1	2	3	5			
TOTAL	4	10	14	15	11	26	4	14	18

1. EMPLOI

1.4.5. Fin de contrats à durée déterminée (y compris les emplois saisonniers)

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	2	2	4	2	5	7	2	1	3
Agents de Maîtrise	1	5	6	5	7	12	4	19	23
Employés	18	19	37	19	16	35	20	15	35
Siège	21	26	47	26	28	54	26	35	61
Gardiens	118	55	173	109	42	151	86	49	134
Employés Immeuble	5	2	7	1	5	6	1	12	13
Résidence	123	57	180	110	47	157	87	61	147
TOTAL	144	83	227	136	75	211	113	96	209

1.4.6. Départ au cours de la période d'essai (y compris les CDD)

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	1		1	1	1	1	1	4	5
Agents de Maîtrise	1	1	2	1	1	2			
Employés									
Siège	2	1	3	1	2	3	1	4	5
Gardiens								1	1
Employés Immeuble									
Résidence								1	1
TOTAL	2	1	3	1	2	3	1	5	6

CDD uniquement	2017			2018			2019			
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	
Cadres					1	1			1	1
Agents de Maîtrise										
Employés										
Siège					1	1			1	1
Gardiens										
Employés Immeuble										
Résidence										
TOTAL					1	1			1	1

1.4.7. Nombre de transfert L1224-1

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres				3	10	13			
Agents de Maîtrise					1	1			
Employés									
Siège				3	11	14	-	-	-
Gardiens	1	1	2						
Employés Immeuble		1	1						
Résidence	1	2	3						
TOTAL	1	2	3	3	11	14	-	-	-

1.4.8. Départs volontaires en retraite

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	2	2	4	3	1	4	2	3	5
Agents de Maîtrise		2	2		4	4		1	1
Employés		1	1						
Siège	2	5	7	3	5	8	2	4	6
Gardiens	1	1	2	1	1	2	1	2	3
Employés Immeuble				1	1	2			
Résidence	1	1	2	2	2	4	1	2	3
TOTAL	3	6	9	5	7	12	3	6	9

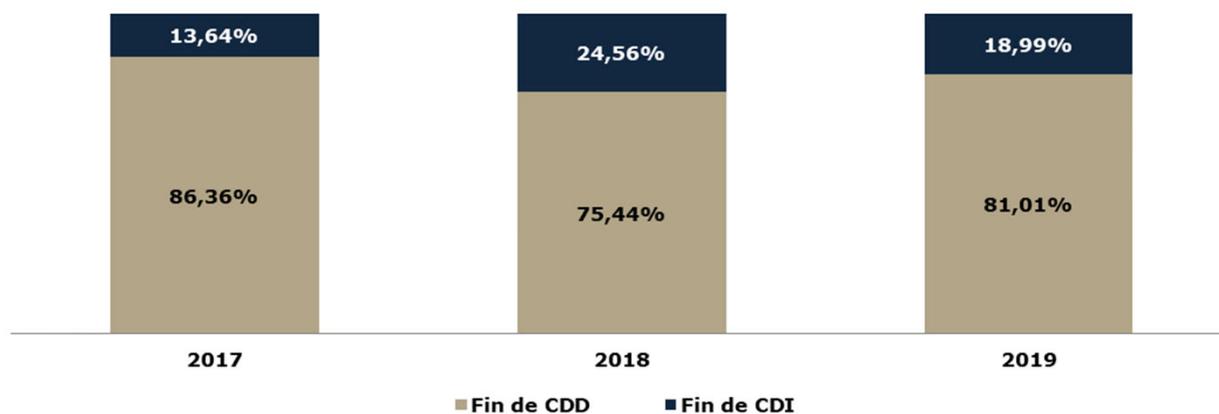
1. EMPLOI

1.4.9. Décès

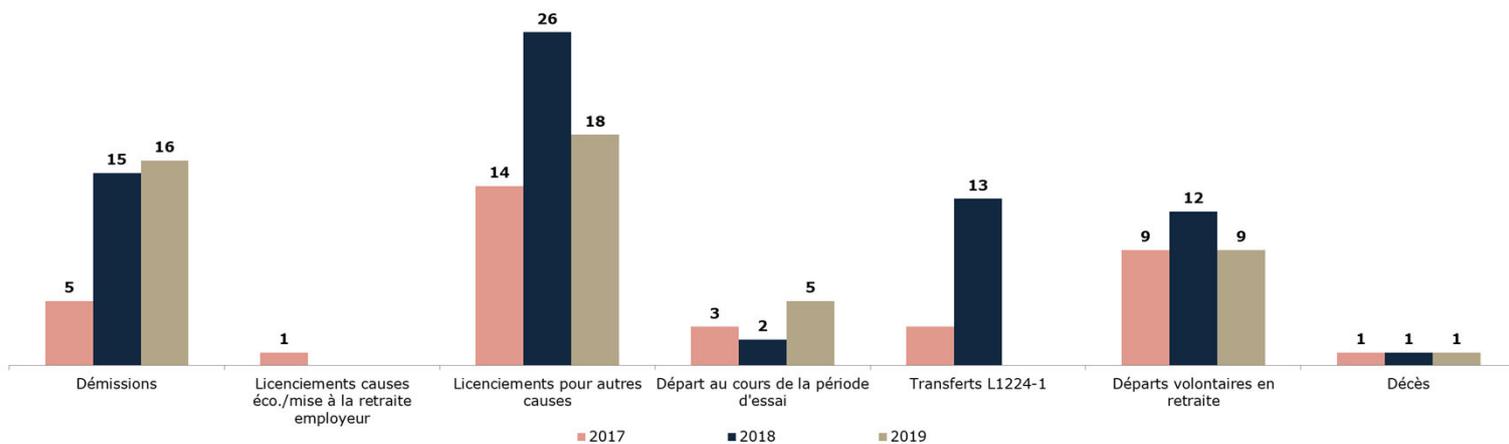
	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	1		1				1		1
Agents de Maîtrise					1	1			
Employés									
Siège	1		1	1	1		1		1
Gardiens									
Employés Immeuble									
Résidence									
TOTAL	1		1	1	1		1		1

Synthèse des départs

Répartition par type de Départs



Répartition par motifs (hors fin de CDD)

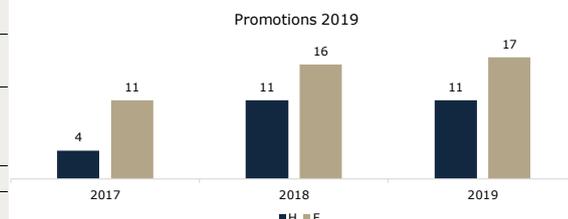


1. EMPLOI

1.5. PROMOTIONS

1.5.1. Nombre de salariés promus dans l'année dans une catégorie supérieure

		2017			2018			2019			
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	
Siège	Cadres	C4			1		1	5	4	9	
		C3	1	2	3	5	2	7	1	2	3
		C2	1	3	4	4	9	13	3	3	6
		C1	1	1	2		2	2	0	4	4
	Agents de maîtrise	AM2	1	4	5	1	2	3	1	3	4
		AM1							1	1	2
Employés	E3										
	E2										
	E1										
	Sous total	4	10	14	11	15	26	11	17	28	
Résidence	Gardiens		1	1		1	1				
	Employés Immeuble										
	Sous total		1	1		1	1		0	0	
TOTAL		4	11	15	11	16	27	11	17	28	



1.6. CHOMAGE

1.6.1. Nombre des salariés mis au chômage partiel

Néant

1.6.2. Nombre total d'heures de chômage partiel

Néant

1.7. HANDICAPS

1.7.1. Nombre de salariés ayant une reconnaissance en qualité de travailleurs handicapés au 31 décembre

	2017	2018	2019
Cadres	7	9	7
Agents de Maîtrise	8	9	9
Employés	4	3	4
Siège	19	21	20
Gardiens	5	5	3
Employés Immeuble	1		
Résidence	6	5	3
TOTAL	25	26	23

1.7.2. Nombre de reconnaissance d'handicaps à la suite d'accidents de travail dans l'entreprise

Néant

1. EMPLOI

1.8. ABSENTÉISME

Pour mémoire : Le décompte des jours d'absence se fait de la manière suivante

	Maladie, maternité, accident	Autres absences
Siège	Calendaires	Ouvrés (lundi au vendredi)
Résidence	Calendaires	Ouvrables (lundi au samedi)

1.8.1. Nombre total de jours d'absence

	2017	2018	2019
Cadres	3 837,5	4 645,8	5 470,6
Agents de Maitrise	1 894,0	3 472,7	4 758,1
Employés	307,9	287,6	276,9
Administratif	6 039,4	8 406,1	10 505,6
Gardiens	722,0	1 188,5	1 334,5
Employés d'immeubles	696,0	264,0	53,0
Résidence	1 418,0	1 452,5	1 387,5
TOTAL	7 457,4	9 858,6	11 893,1

1.8.2. Nombre de journée d'absence pour maladie

	2017	2018	2019
Cadres	1 583,5	3 079,8	3 250,1
Agents de Maitrise	1 245,0	2 411,0	3 839,6
Employés	251,0	196,0	177,0
Siège	3 079,5	5 686,8	7 266,7
Gardiens	530,0	934,5	730,0
Employés d'immeubles	585,0	235,0	35,0
Résidence	1 115,0	1 169,5	765,0
TOTAL	4 194,5	6 856,3	8 031,7

1.8.3. Répartition des absences cumulées pour maladie selon leur durée

	2017	2018	2019	
Siège	-4 jours	53	87	71
	de 4 à 10 jours	43	39	56
	+10 jours	73	84	101
	Nombre de personnes	169	210	228
Résidences	-4 jours	4	1	4
	de 4 à 10 jours	5	12	6
	+10 jours	15	20	22
	Nombre de personnes	24	33	32
TOTAL	193	243	260	

1.8.4. Nombre de journées d'absence pour accident de travail et de trajet

	2017	2018	2019
Cadres	247	55	102
Agents de Maitrise	34	78	184
Employés			72
Siège	281	133	358
Gardiens	129	209	555
Employés d'immeubles		10	
Résidence	129	219	555
TOTAL	410	352	913

1.8.5. Nombre de journée d'absence congé de maternité / paternité

	2017	2018	2019
Cadres	327	252	793
Agents de Maitrise	378	549	350
Employés			
Siège	705	801	1 143
Gardiens			
Employés d'immeubles			
Résidence	0	0	0
TOTAL	705	801	1 143

1. EMPLOI

1.8. ABSENTÉISME

1.8.6. Nombre de journées pour congés autorisés

(Absences événements familiaux : mariage, naissance, décès, déménagement, ...)

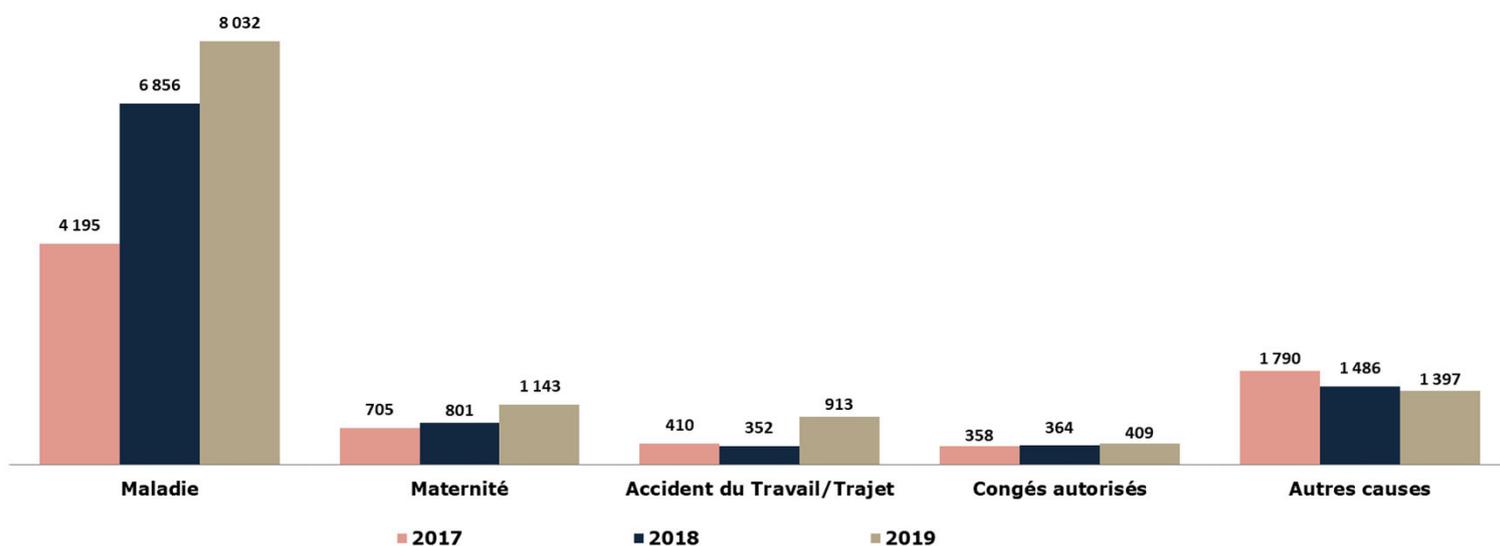
	2017	2018	2019
Cadres	151,0	165,5	195
Agents de Maitrise	170,0	159,5	171
Employés	4,0	14,5	5
Siège	325,0	339,5	370
Gardiens	33,0	24,0	34
Employés d'immeubles			5
Résidence	33,0	24,0	39
TOTAL	358,0	363,5	409

1.8.7. Absence pour autres causes

(Notamment congé individuel de formation, congé sans solde, congé sabbatique, congé parental (100 %), congé handicap...)

	2017	2018	2019
Cadres	1 529,0	1 093,5	1 131
Agents de Maitrise	67,0	275,2	215
Employés	52,9	77,1	23
Siège	1 648,9	1 445,8	1 368
Gardiens	30,0	21,0	16
Employés d'immeubles	111,0	19,0	13
Résidence	141,0	40,0	29
TOTAL	1 789,9	1 485,8	1 397,4

Synthèse par typologie



2. RÉMUNÉRATIONS

2.1. MONTANTS DES RÉMUNÉRATIONS

2.1.1. Masse salariale brute annuelle (€)

	2017	2018	2019
TOTAL	33 131 314	37 365 320	37 079 891

2.1.1. bis Rémunération mensuelle moyenne, 13^e mois et primes incluses (€)

Base : effectif permanent - CDI : - temps complet, hors mandataires sociaux, hors comex, et au prorata des unités de valeurs pour les gardiens

Masse salariale brute majorée du montant des IJSS, ramenée sur 12 mois.

nc : Rémunération globale non communiquée si le nombre de salariés concernés est inférieur à 3

		2017		2018		2019		
		H	F	H	F	H	F	
Siège	Cadres	C4	14 420	10 721	17 343	11 976	14 578	11 216
		C3	9 386	9 213	9 425	9 400	9 333	8 285
		C2	6 239	5 930	6 300	5 936	6 220	5 984
		C1	4 483	4 833	4 337	4 504	4 181	4 408
	Agents de maîtrise	AM2	4 006	3 989	3 740	3 789	3 846	3 878
		AM1	3 379	3 059	3 281	3 195	3 426	3 161
	Employés	E3	3 063	nc	2 927	2 324	2 893	2 598
		E2		nc		nc		nc
E1								
Résidence	Gardiens	B-AM	nc	nc	nc	nc	nc	
		B	3 359	2 864	3 134	2 618	3 088	2 705
	Employés Immeuble	A	2 605	2 520	nc	2 533	nc	2 573

2. RÉMUNÉRATIONS

2.1.2. bis Parts des primes à périodicité non mensuelle dans la déclaration des salaires (en pourcentage)

Base : effectif permanent - CDI : - temps complet, hors mandataires sociaux, hors comex et au prorata des unités de valeurs pour les gardiens

		2017		2018		2019		
		H	F	H	F	H	F	
Siège	Cadres	C4	22,2%	21,6%	28,7%	15,3%	23,7%	14,7%
		C3	15,3%	15,7%	15,4%	14,7%	14,1%	15,3%
		C2	11,2%	12,3%	8,7%	8,9%	8,0%	8,2%
		C1	9,3%	10,3%	4,8%	5,7%	7,2%	7,6%
	Agents de maîtrise	AM2	9,3%	9,4%	3,4%	3,6%	5,7%	5,5%
		AM1	9,7%	9,7%	3,2%	2,8%	6,4%	5,2%
Employés	E3	10,1%	nc	2,3%	3,0%	6,5%	8,6%	
	E2		nc		nc		nc	
	E1							
Résidence	Gardiens	B-AM	nc	nc	nc	nc	nc	
		B	8,7%	10,1%	1,5%	1,6%	4,2%	4,8%
	Employés Immeuble	A	11,3%	11,4%	nc	1,5%	nc	4,8%

2.1.2. bis Parts des primes à périodicité non mensuelle dans la déclaration des salaires (en effectif)

Base : effectif permanent - CDI : - temps complet, hors mandataires sociaux, hors comex et au prorata des unités de valeurs pour les gardiens

		2017		2018		2019		
		H	F	H	F	H	F	
Siège	Cadres	C4	10	4	9	3	15	9
		C3	14	10	21	15	17	13
		C2	40	30	46	38	45	42
		C1	19	29	19	33	21	38
	Agents de maîtrise	AM2	16	69	17	72	20	67
		AM1	12	15	12	13	11	13
Employés	E3	4	3	4	3	3	3	
	E2		1		1		1	
	E1							
	Sous-total	115	161	128	178	132	186	
Résidence	Gardiens	B-AM	nc	nc	nc	nc	nc	
		B	18	33	16	30	16	27
	Employés Immeuble	A	4	3	nc	3	nc	3
	Sous-total	22	36	16	33	16	30	
TOTAL		137	197	144	211	148	216	

2. RÉMUNÉRATIONS

2.2. HIÉRARCHIE DES RÉMUNÉRATIONS

2.2.1. Rapport des moyennes extrêmes des rémunérations de l'effectif

Base : effectif permanent - CDI : - temps complet, hors mandataires sociaux, et au prorata des unités de valeurs pour les gardiens

(Les 10 % plus élevées sur les 10 % les moins élevées)

		2017	2018	2019
Siège	A (€)	175 439	212 785	225 366
	B (€)	34 144	33 950	35 473
	Rapport A/B	5,14	6,27	6,35
Résidences	A (€)	40 871	44 995	45 727
	B (€)	25 221	22 871	23 637
	Rapport A/B	1,62	1,97	1,93
Groupe	A (€)	164 430	197 173	211 363
	B (€)	29 516	28 845	30 013
	Rapport A/B	5,57	6,84	7,04

2.2.2. Montant global des 10 rémunérations les plus élevées (€)

Base : effectif permanent - CDI - temps complet, hors mandataires sociaux

	2017	2018	2019
TOTAL	2 508 084	3 455 205	3 757 933

2.3. MODE DE CALCUL DES RÉMUNÉRATIONS

2.3.1. Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement

	2017	2018	2019
Siège *	7,74%	5,98%	8,74%
Résidence **	11,25%	8,97%	6,36%
TOTAL	18,99%	14,95%	15,09%

* Bonus et variables commerciaux uniquement

** Primes de location

2. RÉMUNÉRATIONS

2.4. CHARGES ET ACCESSOIRES

2.4.2. Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel (€)

Les sommes relatives au poste « autres entreprises » concernant les contrats de Gardiennage Sécurité (maîtres-chiens...) et le coût du personnel détaché.

	2017	2018	2019
Entreprises temporaires	1 024 670	935 320	1 255 560
Autres entreprises	8 413 880	8 644 860	10 927 940
TOTAL	9 438 550	9 580 180	12 183 500

2.6. PARTICIPATION FINANCIÈRE

2.6.1. Montant global de la réserve de participation / intéressement

		2017	2018	2019
Participation	Montant brut (€)	451 275	833 372	4 151 477
	Montant net (€)	407 501	752 535	3 748 784
	Nombre de salariés bénéficiaires	476	576	572
Intéressement	Montant intéressement	3 189 475	3 645 003	294 896
	Supplément d'intéressement		940 305	
	Majoration liée au ratio d'absentéisme ¹	63 790	72 900	5 898
	Montant global de l'intéressement brut (€)	3 253 265	4 658 209	300 794
	Montant net (€)	2 937 698	4 206 362	271 617
	Nombre de salariés bénéficiaires	476	576	572

¹ ce montant correspond à l'évolution du ratio d'absentéisme lié à la modulation de l'intéressement décidée par la Direction sur la base d'un critère lié à l'absentéisme concernant le nombre d'arrêt maladie ≤ à 3 jours afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et faire diminuer ce taux, (cf. accord d'intéressement en date du 28-06-2016)

2.6.2. Montant moyen de la participation / intéressement brut par salarié bénéficiaire (€)

	2017	2018	2019
Montant de participation	948	1 447	7 258
Montant de l'intéressement	6 835	6 455	526
Montant du supplément d'intéressement		1 632	
TOTAL	7 782	9 534	7 784

2.6.3. Part du capital détenu par les salariés

Part du capital détenu uniquement par le personnel présent au 31 décembre de chaque année.

	2017	2018	2019		2017	2018	2019
Nombre de salariés actionnaires	666	591	673	Nombre de salariés actionnaires	380	438	328
Nombre d'actions détenues par le personnel	665 710	803 408	865 110	Nombre d'actions détenues par le personnel	406 969	428 886	296 957
Nombre total d'actions	75 363 444	76 266 750	76 410 260	Nombre total d'actions	75 363 444	76 266 750	76 410 260
Ratio actions détenues par le personnel / nombre total d'actions	0,88%	1,05%	1,13%	Ratio actions détenues par le personnel / nombre total d'actions	0,54%	0,56%	0,39%

2.6.4. Abondement versé par l'entreprise dans le cadre de l'épargne salariale

	2017	2018	2019
TOTAL	856 982	1 167 834	1 131 395

3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

3.1. ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET

TFRAC (Taux de Fréquence des Accidents du Travail)

		2017	2018	2019
Taux de fréquence		5,62	8,43	13,05
dont	Administratif	5,22	5,68	4,13
	Résidence	7,28	23,64	68,81

Calcul = Nombre d'accidents avec arrêt x 1.000.000 / Nombre d'heures travaillées x ETP

TGRAC (Taux de gravité des Accidents du Travail)

		2017	2018	2019
Taux de gravité		0,22	0,39	0,83
dont	Administratif	0,04	0,14	0,20
	Résidence	0,94	1,73	4,78

Calcul = Nombre de jours perdus x 1.000 / Nombre d'heures travaillées x ETP

3.1.1. Nombre d'accidents de travail (avec arrêt)

	2017	2018	2019
Cadres	2	1	1
Agents de Maîtrise	1	3	2
Employés			
Administratif	3	4	3
Gardiens	1	4	8
Employés Immeuble		1	
Résidence	1	5	8
TOTAL	4	9	11

3.1.2. Nombre de journées de travail perdues pour cause d'accident du travail

	2017	2018	2019
Cadres	18	28	7
Agents de Maîtrise	7	74	134,5
Employés			
Administratif	25	102	141,5
Gardiens	129	209	555
Employés Immeuble		10	
Résidence	129	219	555
TOTAL	154	321	696,5

3.1.3. Nombre d'incapacités permanentes (partielles ou totales) notifiées à l'entreprise

	2017	2018	2019
Cadres			1
Agents de Maîtrise			
Employés			
Siège	0	0	1
Gardiens			
Employés Immeuble		1	
Résidence	0	1	0
TOTAL	0	1	1

3.1.4. Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet

Néant

3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

3.1.5. Nombre d'accidents de trajet (avec arrêt)

	2017	2018	2019
Cadres	4	3	4
Agents de Maîtrise	1		3
Employés			1
Siège	5	3	8
Gardiens			
Employés Immeuble			
Résidence	0	0	0
TOTAL	5	3	8

3.1.6. Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire

	2017	2018	2019
Cadres			
Agents de Maîtrise			
Employés			
Siège	0	0	0
Gardiens			
Employés Immeuble			
Résidence	0	0	0
TOTAL	0	0	0

3.2. REPARTITION DES ACCIDENTS PAR ELEMENTS MATERIELS

3.2.1. Nombre d'accidents liés à des risques graves

Néant

3.2.2. Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation

	2017	2018	2019
Accidents avec arrêt	1		
Accidents sans arrêt			

3.2.3. Nombre d'accidents occasionnés par des machines

Néant

3.2.4. Nombre d'accidents de circulation - manutention - stockage

	2017	2018	2019
Accidents avec arrêt			3
Accidents sans arrêt			

3.2.5. Nombre d'accidents occasionnés par des objets

Néant

3.2.6. Autres cas (chutes de plein - pied ...)

	2017	2018	2019
Accidents avec arrêt	8	12	16
Accidents sans arrêt	4	8	14

3.3. MALADIE PROFESSIONNELLES

3.3.1. Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à le sécurité sociale au cours de l'année

	2017	2018	2019
Dénomination	1		5

3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

3.3.2. Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère Professionnel et caractérisation

	2017	2018	2019
TOTAL			

3.3.3. Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies

Néant

3.4. COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

3.4.1. Nombre de réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail

	2017	2018	2019
TOTAL	14	23	6

3.5. DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

3.5.1. Effectif formé à la sécurité dans l'année

	2017	2018	2019
TOTAL	65	67	316

3.5.2. Montant des dépenses consacrées au programme sécurité présenté dans l'établissement

	2017	2018	2019
Formations sécurité	18 211	13 806	72 257
Contrat de gardiennage	7 201 620	7 396 320	9 378 960
TOTAL	7 219 831	7 410 126	9 451 217

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1. DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

4.1.1. Horaire hebdomadaire moyen affiché

	2017 / 2018 / 2019	
Siège	Cadres	Non applicable
	Agents de Maîtrise	37h30
	Employés	37h30
Résidence	Gardiens	Non soumis
	Employés Immeuble	35h

4.1.1. Bis Nombre d'heures supplémentaires payées

	2017	2018	2019
TOTAL	691	1 204	1 057

4.1.2. – Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur (Système légal – système conventionnel)

L. n°2008-789, 20 août 2008, JO 21 août, plus aucune contrepartie en repos n'est obligatoire due pour les heures supplémentaires effectuées dans les limites du contingent.

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1.3. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés ou d'horaires variables au 31 décembre

2017		Cadres dirigeants	Forfait jours	Forfait heures	Horaires variables	Horaires contractuels	Non soumis aux horaires	TOTAL
Cadres	H	17	92		1			110
	F	6	81					87
A.M.	H			3	27			30
	F				105			105
Employés	H			1	15			16
	F				15			15
Siège	H	17	92	4	43			156
	F	6	81		120			207
Gardiens	H						23	23
	F						35	35
Employés Immeuble	H					6		6
	F					4		4
Résidence	H					6	23	29
	F					4	35	39
TOTAL	H	17	92	4	43	6	23	185
	F	6	81		120	4	35	246
	T	23	173	4	163	10	58	431

2018		Cadres dirigeants	Forfait jours	Forfait heures	Horaires variables	Horaires contractuels	Non soumis aux horaires	TOTAL
Cadres	H	17	102					119
	F	8	129					137
A.M.	H			3	35			38
	F				119			119
Employés	H			1	22			23
	F				11			11
Siège	H	17	102	4	57			180
	F	8	129		130			267
Gardiens	H						22	22
	F						34	34
Employés Immeuble	H					3		3
	F					4		4
Résidence	H					3	22	25
	F					4	34	38
TOTAL	H	17	102	4	57	3	22	205
	F	8	129		130	4	34	305
	T	25	231	4	187	7	56	510

2019		Cadres dirigeants	Forfait jours	Forfait heures	Horaires variables	Horaires contractuels	Non soumis aux horaires	TOTAL
Cadres	H	25	109					134
	F	12	125					137
A.M.	H				35			35
	F				117			117
Employés	H				17			17
	F				16			16
Siège	H	25	109		52			186
	F	12	125		133			270
Gardiens	H						19	19
	F						32	32
Employés Immeuble	H					2		2
	F					4		4
Résidence	H					2	19	21
	F					4	32	36
TOTAL	H	25	109		52	2	19	207
	F	12	125		133	4	32	306
	T	37	234		185	6	51	513

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1.4. Nombre total de salariés occupés à temps partiel au 31 décembre

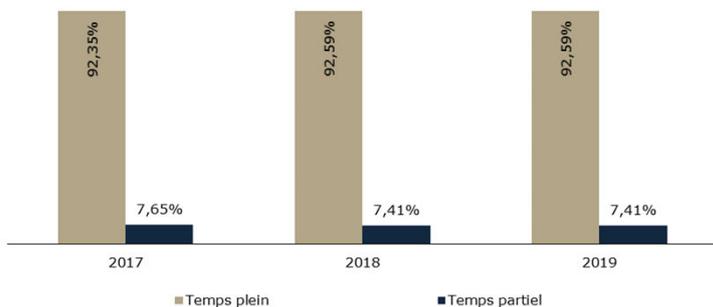
2017		Dont employés de 80 à 99 %	Dont employés de 50 à < 80%	Dont employés à < 50 %	Dont autres formes de temps partiels	TOTAL
Cadres	H	3				3
	F	12	1			13
A.M.	H					
	F	11	3			14
Employés	H					
	F	1				1
Siège	H	3				3
	F	24	4			28
Gardiens	H					
	F					
Employés Immeuble	H					
	F	1				1
Résidence	H					
	F	1				1
TOTAL	H	3	4			3
	F	26	4			30
	T	29	4			33

2018		Dont employés de 80 à 99 %	Dont employés de 50 à < 80%	Dont employés à < 50 %	Dont autres formes de temps partiels	TOTAL
Cadres	H	2				2
	F	20	1			21
A.M.	H		1			1
	F	12	2			14
Employés	H					
	F	1				1
Siège	H	2	1			3
	F	33	3			36
Gardiens	H					
	F					
Employés Immeuble	H					
	F	1				1
Résidence	H					
	F	1				1
TOTAL	H	2	1			3
	F	34	3			37
	T	36	4			40

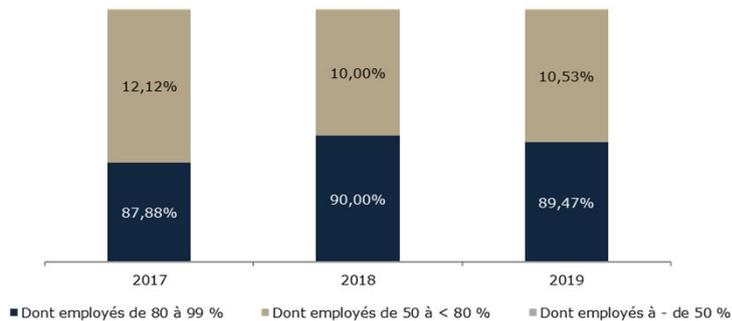
2019		Dont employés de 80 à 99 %	Dont employés de 50 à < 80%	Dont employés à < 50 %	Dont autres formes de temps partiels	TOTAL
Cadres	H	3	1			4
	F	15	1			16
A.M.	H	1				1
	F	13	2			15
Employés	H					
	F	1				1
Siège	H	4	1			5
	F	29	3			32
Gardiens	H					
	F					
Employés Immeuble	H					
	F	1				1
Résidence	H					
	F	1				1
TOTAL	H	4	1			5
	F	30	3			33
	T	34	4			38

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

Evolution du temps plein et du temps partiel



Evolution de la répartition du temps partiel



4.1.5. Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année considérée de 2 jours de repos hebdomadaire

	2017	2018	2019
Cadres	197	256	271
Agents de Maîtrise	135	157	152
Employés	31	34	33
Siège	372	447	456
Gardiens	Non soumis		
Employés Immeuble	10	7	6
Résidence	12	7	6
TOTAL	384	454	462

4.1.6. Nombre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur)

		2017 / 2018 / 2019
Siège (jours ouvrés)	Cadres *	
	Agents de Maîtrise	30 jours
	Employés	
Résidence **	Gardiens	31 jours
	Employés Immeuble	

* hors cadres dirigeants, 32 jours

** jours ouvrables, la durée du congé annuel est majorée de
 1 jour ouvrable après 10 ans de service dans la société
 2 jours ouvrables après 15 ans de service dans la société
 3 jours ouvrables après 20 ans de service dans la société
 4 jours ouvrables après 25 ans de service dans la société

4.1.7. Nombre de jours fériés payés

	2017	2018	2019
Siège	11	11	11
Résidence	10	10	10

4.1.8. Nombre de jours de RTT annuels

		2017/2018/2019
Siège	Cadres *	12
	Agents de Maîtrise	15
	Employés	15
Résidence	Gardiens **	cf. ci-dessous
	Employés Immeuble	Non applicable

* Hors cadres dirigeants, jours rtt = 0

* Depuis le 1er janvier 2018, il est accordé aux cadres 12 jours de RTT suite à l'intégration des collaborateurs d'Eurosic dans le cadre de l'harmonisation des accords

** Depuis le 1er janvier 2007, il est accordé aux gardiens en contrat cdi relevant de la catégorie B de la convention collective et bénéficiant d'un service permanent ou complet, un repos temps libre (RTL) équivalant à 11 demi-journées de repos supplémentaires ou 5,5 jours complets par année civile.

** A compter du 1^{er} juin 2015, il est offert en complément des R.T.L. un samedi par mois, soit 12 par année civile.

Depuis le 1^{er} juin 2016, mise en place d'un compte épargne temps à partir de 55 ans équivalent au temps partiel des administratifs pour les salariés travaillant sur les résidences relevant de la CCN des Gardiens, Concierges et Employés d'Immeubles :

≥ 57 ans : 1 jour, ≥ 58 ans : 2 jours ; ≥ 59 ans : 3 jours ; ≥ 60 jours

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.2. ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL

4.2.1. Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit

Néant

4.2.2. Nombre de personnes ayant des astreintes

	2017	2018	2019
Siège	41	40	49
Résidence			

4.3. MEDECINE DU TRAVAIL

4.3.1. Nombre d'examens cliniques

	2017	2018	2019
Visites médicales	129	118	126

4.3.2. Nombre d'examens complémentaires

	2017	2018	2019
Examens complémentaires	5	36	41

4.4. TRAVAILLEURS INAPTÉS

4.4.1. Définitivement

	2017	2018	2019
Inaptitudes	1	3	1

5. FORMATION

5.1. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

5.1.1. Pourcentage de la masse salariale à la formation

	2017	2018	2019
TOTAL	3,31%	6,00%	7,79%
<i>dont éligible au titre de la Formation Continue Professionnelle</i>	<i>2,91%</i>	<i>5,80%</i>	<i>7,30%</i>

Totalité des dépenses de formation incluant versements effectués au titre de la professionnalisation et du Fongecif

5.1.2. Montant consacré à la formation (€)

	2017	2018	2019
TOTAL	1 096 792	2 239 404	2 884 860
<i>dont éligible au titre de la Formation Continue Professionnelle</i>	<i>963 627</i>	<i>2 164 580</i>	<i>2 706 194</i>

Il s'agit de l'ensemble des dépenses (coût pédagogique, frais, salaires, contributions formation)

5. FORMATION

5.1.3. Nombre de stagiaires

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	98	103	201	126	138	264	140	149	289
Agents de Maîtrise	33	110	143	34	123	157	38	121	159
Employés	19	22	41	24	14	38	23	16	39
Siège	150	235	385	184	275	459	201	286	487
Gardiens	20	34	54	18	31	49	19	30	49
Employés Immeuble	3	3	6	2	2	4	2	3	5
Résidence	23	37	60	20	33	53	21	33	54
TOTAL	173	272	445	204	308	512	222	319	541

Nombre de collaborateurs répartis par Catégorie Socio Professionnelle et par sexe (hors Fongecif)

5.1.4. Nombre d'heures de stages

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	1 446	1 782	3 228	3 033	3 148	6 181	6 009	5 841	11 850
Agents de Maîtrise	842	1 838	2 680	522	2 340	2 862	914	2 871	3 785
Employés	236	196	432	184	78	262	232	193	425
Siège	2 524	3 816	6 340	3 739	5 566	9 305	7 155	8 905	16 060
Gardiens	122	239	361	134	216	350	524	781	1 305
Employés Immeuble	11	9	20	18	7	25	24	28	52
Résidence	133	248	381	152	223	375	548	809	1 357
TOTAL	2 657	4 064	6 721	3 891	5 789	9 680	7 703	9 714	17 417

Nombre d'heures de formation quelque soit le mode de financement (en dehors des heures prises en charge par le Fongecif : CIF, bilans de compétences, VAE, et hors congés examens)

5.1.5. Décomposition par type de stage (en heures)

	2017	2018	2019
Audit - Qualite - Risques	75	118	117
Bureautique - Informatique	1 253	2 892	1 682
Commercial	142	968	945
Communication - Marketing	137	146	2 163
Conges Particuliers - Bilans			
Efficacite Pro - Dev Personnel	577	1 900	7 366
Environnement - Dev Durable Et Resp Societale	78	98	1 675
Finances - Compta - Gestion - Titres	387	227	596
Immobilier	2 574	2 245	1 005
Informatique - Telephonie			
Juridique	66	143	115
Langues	207	142	174
Ressources Humaines	875	321	642
Securite - Secourisme	350	480	937
Total général	6 721	9 680	17 417

5. FORMATION

5.2. CONGÉS DE FORMATION

5.2.1. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé de formation rémunéré

	2017	2018	2019
Congé individuel de formation	1		
Bilan de compétence	1		
Congé VAE			
TOTAL	2		

Le congé Individuel de Formation a été supprimé au 01/01/2019

5.2.2. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé de formation non rémunéré

	2017	2018	2019
TOTAL			

5.2.3. Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé de formation

	2017	2018	2019
TOTAL			

5.3. APPRENTISSAGE

5.3.1. Nombre de contrats d'apprentissage signés sur l'année considérée

	2017	2018	2019
Contrats d'apprentissage	6	5	7
Contrats professionnalisation	10	16	6
TOTAL	16	21	13

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1. REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

6.1.1. Taux de participation aux élections (dernière élection 03/2019)

Collège	Titulaires				Suppléants			
	Nbre de sièges A pourvoir	Nbre de sièges Pourvu	% de participation		Nbre de sièges A pourvoir	Nbre de sièges Pourvu	% de participation	
			1er tour	2ème tour			1er tour	2ème tour
Cadres (titulaires + suppléants)	7	7	56,7%	na	7	6	53,4%	16,2%
Employés et Agents de maîtrise (titulaires + suppléants)	4	4	68,1%	na	4	4	66,3%	na
Gardiens-Concierges et employés d'immeuble (titulaires + suppléants)	2	2	27,3%	52,7%	2	2	27,3%	52,7%
Total	13	13	57,1%	52,7%	13	12	56,0%	22,8%

6.1.2. Volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année considérée

Les heures de délégation des représentants du personnel ne sont pas recensées et ce conformément à l'accord relatif à la représentation du personnel.

6.1.3. Nombre de réunions avec les Représentants du Personnel

		2017	2018	2019
DP	Délégués du personnel	11	13	3
CSE vs CE	Comité Sociale Economique	18	26	17
DS	Délégués syndicaux	13	13	6
Commissions	Commissions	8	4	2

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1.4. Date de signature et objets des accords

Accords Groupe

2017	16 janvier 2017	Accord de dérogation de la durée du mandat des Représentants du Personnel
	23 février 2017	Avenant n°5 à l'accord collectif relatif aux classifications et à la Gestion des Carrières du Personnel Administratif
	3 juillet 2017	Avenant n°6 à l'accord collectif relatif aux classifications et à la Gestion des Carrières du Personnel Administratif
	30 novembre 2017	Accord Négociation Annuelle Obligatoire 2018
	22 décembre 2017	Accord Collectif relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels 2018-2021
	22 décembre 2017	Accord d'intégration de la société Eurosic au sein de l'UES GECINA & Harmonisation du statut collectif commun à l'ensemble du personnel
2018	9 février 2018	Avenant à l'accord relatif au Plan d'Epargne Groupe (PEG) du 3 juin 2004
	9 février 2018	Avenant à l'accord relatif au Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) du 24 juin 2005
	9 février 2018	Avenant à l'accord d'Intéressement du personnel de l'UES GECINA du 28 juin 2016
	29 mars 2018	Avenant n°7 à l'accord collectif relatif aux classifications et à la gestion des carrières du personnel administratif signé en septembre 2007
	28 juin 2018	Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de Gecina
	6 décembre 2018	Accord de prorogation du mandat des représentants du personnel
	6 décembre 2018	Accord sur la mise en place du Comité Social et Economique au sein de l'UES GECINA - Institutions Représentatives du personnel -
	20 décembre 2018	Accord de Négociation Annuelle Obligatoire 2019
2019	6 février 2019	Accord sur l'adoption du vote électronique
	12 février 2019	Protocole d'accord électoral

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1.5. Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière

	2017	2018	2019
TOTAL	0	2	9

6.2. INFORMATION ET COMMUNICATION

6.2.2. Procédure d'accueil

Le nouveau salarié est accueilli par un membre de la direction des ressources humaines puis accompagné jusqu'à son service d'affectation où il est pris en charge par son responsable hiérarchique.

Lors de l'accueil du nouveau salarié, le service RH lui indique l'emplacement de l'intranet en lui précisant les documents accessibles par ce biais et lui remet également les documents suivants :

DOCUMENTS REMIS

- Une fiche de renseignements
- Une attestation de non cumul d'emploi
- Une demande d'extrait de casier judiciaire
- Un formulaire de remboursement de transport
- Une fiche d'inscription au Comité d'Entreprise
- Les règles de sécurité informatique
- Une brochure mypeople doc – votre bulletin de salaire électronique

Documents garanties frais médicaux et prévoyance :

- Le bulletin individuel d'affiliation
- Un formulaire de dispense d'affiliation mutuelle
- Les cotisations
- Les garanties frais de santé
- Les garanties de prévoyance et livret des conditions générales de prévoyance
- La désignation du bénéficiaire en cas de décès
- La création de votre espace assuré Iris

DOCUMENTS DISPONIBLES SUR GECI+

RH / Nouveaux embauchés / Package nouveaux arrivants

- Le guide pratique siège
- La charte des bons usages
- Le livret du Comité d'Entreprise
- Le règlement intérieur et ses annexes :
 - le résumé des dispositions générales à la durée et à l'organisation du temps de travail
 - la charte de bon usage des systèmes d'information
 - les consignes d'évacuation
 - la charte sur l'utilisation des véhicules de société
 - l'accord du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail
 - la charte éthique
- Les plaquettes PSYA et Responsage
- Le guide utilisateur du logiciel "eTempo" relatif à la gestion du temps de travail
- Livret d'Épargne Salariale

Accords d'entreprise en vigueur consultables sur l'intranet

RH / Relations Sociales / Accords Sociaux

6.2.3. Procédure d'information ascendante et descendante

- Intranet :
Informations générales, accords, avenants, comptes-rendus, procès-verbaux, notes internes, bilans sociaux... ;
- Messageries électroniques :
Notes internes, communiqués... ;
- Courrier :
Journal interne, notes RH (personnalisées) ;
- Réunions plénières :
Informations thématiques.

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.2.4. Système d'entretiens individuels

L'entretien d'appréciation et de progrès

Réalisé sur un rythme annuel ou biannuel, l'entretien d'appréciation et de progrès (EAP) est un outil de management de la performance individuelle et collective piloté par la Direction des Ressources Humaines. Cet entretien, formalisé sur un document, est l'opportunité, pour chaque collaborateur et sa hiérarchie, de faire le point sur l'année écoulée, d'examiner, le cas échéant le niveau d'atteinte des objectifs fixés, puis d'évaluer les compétences acquises et celles restant à développer.

Requis pour tout collaborateur totalisant au moins six mois de présence dans l'entreprise, cet entretien est réalisé chaque année au cours du dernier trimestre pour le personnel Siège, et au cours du 1er semestre suivant l'année de référence pour le personnel d'Immeuble. La Direction des Ressources Humaines effectue chaque année un suivi quantitatif et qualitatif des entretiens réalisés.

L'entretien professionnel

Conformément à la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la Formation Professionnelle, à l'Emploi et à la Démocratie Sociale, un Entretien Professionnel est désormais systématiquement proposé tous les deux ans à l'ensemble des salariés, et lors de leur reprise d'activité, aux salariés absents pour congé maternité, congé parental d'éducation, congé de soutien familial, congé d'adoption, congé sabbatique, période de mobilité volontaire sécurisée, arrêt pour longue maladie (supérieur à 6 mois) ou à l'issue d'un mandat syndical.

Cet entretien professionnel a pour objectif l'expression et la définition d'un projet de formation par le collaborateur, pouvant être intégré au plan de formation ou faire l'objet d'une demande de congé individuel de formation.

Distinct de l'EAP, il est réalisé par l'équipe de gestion des carrières qui à partir des motivations et réflexions des collaborateurs, peut les accompagner le cas échéant dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel.

La sixième année, cet entretien doit faire l'objet d'un bilan relatif au parcours professionnel de chaque salarié, afin de déterminer s'il a bénéficié, au cours des six dernières années, des entretiens professionnels prévus et d'apprécier s'il a suivi au moins une action de formation, acquis des éléments de certification par la formation ou par une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ou bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

6.3. PROCÉDURES

6.3.1. Nombre de recours à des modes de solution non judiciaires engagés dans l'année

	2017	2018	2019
Accord départ volontaire			
Autres	5	16	15
TOTAL	5	16	15

6.3.2. Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause

	2017	2018	2019
TOTAL	1	4	2

6.3.3. Nombre de mises en demeure et procès verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année considérée

Néant

7. Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

7.1. œuvres sociales

7.1.2. Budget CE

	2017	2018	2019
Budget Œuvres sociales	463 838	524 915	519 118
Budget Fonctionnement	66 263	74 988	74 160
TOTAL	530 101	599 903	593 278

Bilan Social Consolidé 2019 – Avis des élus du CSE

Les élus du CSE ont été appelés à se prononcer sur le bilan social 2019, mis à leur disposition le 25 mars 2020. Le point a été mis à l'ordre du jour du CSE du jeudi 19 mars 2020, décalé au 02 avril pour cause de confinement généralisé.

Cet avis étant nécessaire pour présentation en Assemblée Générale du 23 avril 2020, les élus ont fait en sorte de pouvoir le rendre pour le mercredi 08 avril.

Ils ont interrogé la Direction sur un certain nombre de points et celle-ci a répondu le mardi 07 avril 2020 (questions/réponses en annexe)

Les élus du CSE ont travaillé par sections et souhaitent attirer l'attention sur les points suivants :

De manière générale, un niveau de détail différent selon les 7 chapitres (3 niveaux seulement : cadres, AM, Employés) pour la majorité des chapitres, mais détaillé au niveau de la rémunération (C1-4, AM1-2, E1-3).

1/ Emploi :

Les élus du CSE notent une stabilité dans les effectifs de la société ainsi que dans les embauches en CDI, la représentation des femmes restant prépondérante.

Les élus considèrent un manque de détails dans les informations concernant les travailleurs extérieurs. De nombreux prestataires sont en effet au service de Gecina, et ne sont pas référencés (selon le Code du Travail, "Il s'agit des catégories de travailleurs extérieurs dont l'entreprise connaît le nombre, parce qu'il figure dans le contrat signé avec l'entreprise extérieure").

Concernant l'absentéisme, les élus du CSE notent l'augmentation importante du nombre total de jours d'absence sur les trois dernières années. Ces jours d'absence ne sont pas liés aux accidents de travail/trajet même si on note également une augmentation sur ce sujet entre 2018 et 2019. Dans le détail, l'augmentation des d'arrêts maladies de plus de 10 jours chez les agents de maîtrise est en hausse de plus de 37% sur 2018/2019 et de 5% chez les cadres.

Les élus du CSE, en lien avec l'analyse du rapport annuel Hygiène et Sécurité, encouragent la Direction à creuser l'origine de ces absences, en croisant les données individuelles et collectives, afin de localiser et d'identifier par unité de travail les sujets à traiter. Les élus entendent et encouragent le discours de la Direction sur la vision globale axée entreprise, mais rappellent avoir alerté la Direction sur certaines unités de travail, y compris lors des réunions des anciennes instances CE/DP/CHSCT. Il est possible que certaines de ces absences soient liées aux conditions de travail régulièrement abordées en réunions plénières ou en commissions.

S'agissant des démissions et des licenciements, on constate un léger fléchissement par rapport à l'année 2018. En revanche, il y a une forte hausse des licenciements chez les cadres (+ de 30% par rapport à 2018). Les élus se demandent s'il s'agit d'une volonté de la société d'une montée en compétences, en recherchant des salariés plus expérimentés dans leur secteur d'activité et plus diplômés, et peut-être au détriment des salariés plus anciens pour lesquels ils auraient pu être envisagés de les faire monter en compétences via des formations spécifiques répondant au changement et à l'évolution de notre société

2/ Rémunérations et charges accessoires :

Les données liées à la rémunération sont présentées de manière claire et détaillée.

Les élus du CSE remarquent que la rémunération globale 2019 diminue sur toutes les catégories de cadres (hormis les femmes C2), et diminue légèrement chez les femmes AM1, hommes E3, et hommes Gardiens catégorie B. La réponse de la Direction sur ce point explique la baisse par la modification de la structure de la population.

Les élus du CSE observent également l'augmentation du ratio des 10% plus élevées sur les 10% les moins élevées entre 2018 et 2019 de +0,2.

Le montant moyen de la participation et intéressement 2019 reste stable par rapport au montant moyen de 2017. Rappelons que 2018 était une année exceptionnelle en termes de résultats.

3/ Conditions d'hygiène et de sécurité :

Les élus du CSE notent une forte augmentation du TFRAC, et du nombre d'accidents de travail des collaborateurs Gecina sur ces trois dernières années. Les accidents de trajets sont également en hausse, expliqués par la multiplication des modes de transports urbains.

En revanche, les élus soulignent l'augmentation significative des dépenses en matière de sécurité, ainsi que du nombre de salariés formés.

4/ Autres conditions de travail :

Les élus du CSE déplorent que la distinction entre les collaborateurs au forfait jours et ceux au forfait heures ne soit pas faite, notamment dans le tableau 4.1.1. De même, il eut été possible de faire apparaître les heures réellement travaillées en les croisant avec les données logicielles Etempo. Les élus considèrent que le chiffre annoncé de 37h30 correspond à un horaire théorique pas toujours appliqué (et signalé à la Direction lors de réunions plénières).

Par ailleurs, en lien avec le signalement ci-dessus de l'augmentation de l'absentéisme maladie, les élus notent une forte augmentation sur ces 3 dernières années du nombre de consultation médicale à la demande des salariés. Cela questionne sur le climat et la qualité de vie au travail exprimée/vécue. Ces visites à la demande des salariés étant anonymes, il n'est pas possible d'identifier les éventuels sujets à traiter par unité de travail mais cela pourrait mériter une réflexion globale en concertation avec la Médecine du Travail et les Représentants du Personnel.

5/ Formation :

Les élus du CSE souhaitent attirer l'attention sur certaines non-conformités avec l'article R 2323-17 du Code du Travail ("une structure de qualification détaillée en cinq ou six postes minimums est requise") concernant les données stages & stagiaires. Il conviendrait que soient également reprises les informations diffusées dans cadre du plan de développement des compétences, concernant par exemple le pourcentage de la masse salariale afférent à la formation continue, afin d'être en pleine conformité avec l'article réglementaire du Code du Travail concernant le bilan social.

Cependant, les élus du CSE constatent avec satisfaction une augmentation du nombre de salariés formés en 2019, qui augmente plus que l'effectif moyen mensuel. Au niveau du nombre d'heures, on note également là aussi une importante augmentation, dans toutes les catégories cette fois.

Il est noté une différenciation née du croisement des deux indicateurs précédents : nombre d'heures de stages / nombre de stagiaires. Il ressort une importante différence entre catégories (Cadres : 41 heures par stagiaire, Gardiens : 27 heures, AM : 24 heures, Employés : 11 heures) que les élus attribuent à la politique de l'entreprise.

Les élus du CSE ne se prononcent pas sur les décompositions par type de stage, car le tableau fourni est considéré comme non conforme. S'il avait été conforme, notamment par rapport à l'accord GPEC et à la suite de la mise en œuvre du chantier Compétences, il eut été possible de se prononcer sur l'évolution de l'employabilité dans le cadre des compétences par rapport aux postes actuellement tenus par les salariés (entretien /perfectionnement des connaissances visé à l'article R 2323-17) et l'adaptation aux nouveaux métiers (adaptation visée au même article).

Le tableau n'est également pas commenté car les thématiques retenues ne semblent pas cohérentes entre elles : Est-ce que ce sont des catégories correspondant à des directions particulières (par exemple Audit -Qualité – Risques ou bien Juridique ou bien Finances / Compta / Gestion / Titres ?) ou bien est-ce que ce sont des catégories correspondant à des compétences (par exemple, Bureautique / Informatique ou bien Efficacité Pro / Dev Personnel ou bien Communication / Marketing ou bien Immobilier ?).

Les élus du CSE notent enfin une baisse du nombre de contrats d'apprentissage entre 2018 et 2019, qu'ils attribuent à l'effet de la mise en œuvre du Graduate Program.

6/ Relations professionnelles :

Les élus notent une augmentation du nombre de procédures de recours entre 2017 et 2018, qui reste élevée en 2019.

Ils notent aussi cependant avec satisfaction une évolution du nombre de salariés bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière.

7/ Autres conditions de vie relevant de l'entreprise :

Les élus du CSE souhaiteraient voir figurer les informations sur les autres dépenses directement supportées par l'entreprise : logement, transport, restauration / participation RIE, loisirs, vacances, autres, ...

Ces dépenses représentatives d'avantages sociaux sont importantes chez Gecina et mériteraient d'y figurer (remboursement Navigo et participation restaurant d'entreprise en particulier).

Votes sur l'avis émis :

- Favorable : 13 : LT, BJG, NR, NJ, CP, JV, FP, FM, OM, CG, SC, AF, CF.

- Abstention : 0

- Défavorable : 0

- Blanc ou nul : 0

•



Franck MARQUET